

L'Arithois

Bulletin municipal juillet 2015



Les coordonnées et les horaires :

Tél : 04.79.63.32.15
Mail : mairie.arith@wanadoo.fr
Pour nous contacter par mail, [cliquer ici](#)
Ouverture du secrétariat :
Le mercredi de 9 h à 12 h
Le vendredi de 18 h à 20 h
Permanence téléphonique :
Le mardi et le vendredi
De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Rencontre avec Monsieur Le Maire :
Les personnes souhaitant rencontrer Monsieur Le Maire sont invitées à Contacter le secrétariat pour convenir d'un rendez-vous.

BIENVENUE À ARITH

Aujourd'hui	Jeudi	Vendredi	Samedi
 10° 30°	 9° 27°	 5° 12°	 3° 18°
Vent : SO - 21 km/h Averses de pluie dans les alentours	Vent : ONO - 14 km/h Averses de pluie dans les alentours	Vent : N - 28 km/h Légère averse de pluie	Vent : N - 17 km/h Légère bruine

La commune d'Arith se situe dans le département de la Savoie, dans un petit massif montagneux préservé, Les Bauges, au cœur du Parc Naturel Régional du même nom.

Elle occupe une superficie d'environ 24 km², et s'échelonne de 550 m à 1460 mètres d'altitude.

C'est un petit village (385 habitants en 2012) très ensoleillé, on le surnomme « le petit Nice des Bauges ». Il a su garder son authenticité.

Lors de vos balades, vous pourrez découvrir nos belles maisons typiques des Bauges (grand bâtiment couvert d'un toit débordant largement sur la façade, et abritant hommes, bêtes et récoltes), nos lavoirs, notre église et notre chapelle, le moulin Morand (toujours en activité), nos alpages et nos forêts.

Le mot du maire

Voici le deuxième numéro de « l'Arithois », notre bulletin municipal que nous avons décidé d'éditer chaque année en complément du site internet de la commune (arith.fr).

Je voudrais tout d'abord donner une note optimiste à ce message en adressant mes plus sincères remerciements à tous les acteurs de notre vie locale. Je soutiens et encourage chaleureusement tous les présidents d'associations et leurs équipes de bénévoles qui œuvrent dans l'ombre, pour les actions qu'ils conduisent dans l'intérêt du village. Car ce sont d'abord les habitants qui font vivre et dynamisent notre commune.

De quoi le futur sera – t – il fait ? La grande réforme territoriale qui est en cours risque de modifier profondément le fonctionnement de nos collectivités locales que sont nos communes.

La création de grandes régions, la restructuration des cantons, les prises de compétences des intercommunalités font que nos institutions vont connaître dans les prochaines années un sérieux bouleversement.

Sachez cependant que toute l'équipe municipale soudée et volontaire s'attachera à assurer la mission que vous nous avez confiée, avec pour seul but l'intérêt de notre commune.

Jean-Michel LEON

AGRICULTURE, FORET :

- ✚ GERARD Pierre
- ✚ DAVAT Christian
- ✚ CLERT Pascal
- ✚ FRAIX-BURNET Jean-Philip
- ✚ GRUMEAU Monique

AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES, CULTURE :

- ✚ CAMPILLO Didier
- ✚ COCHET Christelle
- ✚ FRAIX-BURNET Jean-Philip
- ✚ MORAND Julie

FINANCES :

- ✚ LEON Jean-Michel
- ✚ GERARD Pierre
- ✚ TRAHAND Cécile
- ✚ GRUMEAU Monique
- ✚ GUEYRAUD Bernadette

PATRIMOINE, URBANISME, TRAVAUX, AMENAGEMENT :

- ✚ FRAIX-BURNET Jean-Philip
- ✚ GERARD Pierre
- ✚ CLERT Pascal
- ✚ DAVAT Christian
- ✚ LEON Jean-Michel

COMMUNICATION :

- ✚ COCHET Christelle
- ✚ CAMPILLO Didier
- ✚ MORAND Julie
- ✚ GUEYRAUD Bernadette
- ✚ GRUMEAU Monique

DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Titulaires : ✚ LEON Jean-Michel
✚ GERARD Pierre

DELEGUES PNR :

- Titulaire : ✚ LEON Jean-Michel
Suppléant : ✚ GERARD Pierre

DELEGUES SAVOIE GRAND REVARO :

- Titulaires : ✚ CAMPILLO Didier
✚ TRAHAND Cécile
Suppléant : ✚ GERARD Pierre

MEMBRES CCAS :

- Président : ✚ LEON Jean-Michel
Membres : ✚ CAMPILLO Didier, COCHET Christelle,
GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

- Président de droit : ✚ LEON Jean-Michel
Représentant du Président : ✚ CAMPILLO Didier
Membres titulaires : ✚ CLERT Pascal
✚ GERARD Pierre
✚ TRAHAND Cécile
Membres suppléants : ✚ GUEYRAUD Bernadette
✚ FRAIX-BURNET J-Philip
✚ COCHET Christelle

Les formalités et démarches administratives

Pour toutes informations : Service-Public.fr ou tél : 3939 (0.15 €/mn)



Extrait d'actes de naissances, de mariage ou de décès :

- s'adresser à la mairie du lieu de naissance
- coût : gratuit
- justificatifs à fournir :
 - indiquer nom, prénom, date de naissance
 - joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse

Dans certaines mairies, ce document peut être demandé en ligne.

Carte Nationale d'Identité :

- s'adresser à la mairie du domicile (venir avec les **originaux des justificatifs**)
- coût : gratuit



- justificatifs à fournir dans tous les cas :
 - 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
 - justificatif de domicile
 - + si 1^{ère} demande : passeport valide sinon extrait d'acte de naissance de – de 3 mois, avec filiation ou copie intégrale
 - + si renouvellement : ancienne carte d'identité
 - + en cas de perte ou de vol :
 - la déclaration
 - un timbre fiscal à 25 €



Depuis le 01.01.2014, la durée de validité de la carte d'identité est portée à 15 ans. La prolongation est automatique, elle ne nécessite aucune démarche, la date de validité sur la carte ne sera pas modifiée.

L'allongement de 5 ans concerne :

- les cartes délivrées à partir du 01.01.2014



- les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 02.01.2004 et le 31.12.2013 à des personnes majeures

Passeport :

- s'adresser à la mairie de votre choix équipée d'une station biométrique (liste consultable dans votre mairie), <http://www.ants.interieur.gouv.fr>
- toujours venir avec les **originaux des justificatifs**
- coût : **86 €** pour les adultes, (vérifier auparavant, les tarifs peuvent évoluer).

- **justificatifs à fournir** dans tous les cas :

- imprimé Cerfa 12100*02 (à compléter sur place ou <http://vosdroits.service-public.fr>)
- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
- justificatif de domicile
- timbre fiscal
- + si 1^{ère} demande : - carte d'identité sécurisée, sinon extrait d'acte de naissance de – de 3 mois, avec filiation ou copie intégrale
- + si renouvellement : ancien passeport
- + en cas de perte ou de vol : la déclaration



Extrait de casier judiciaire :

- sur internet : www.cjn.justice.gouv.fr
- par courrier : Casier Judiciaire Nantes 44317 NANTES Cedex 3

Certificat de nationalité :

- au greffe du tribunal de Grande Instance
- justificatifs à fournir : - justificatif d'identité, justificatif de domicile, extrait d'acte de naissance copie intégrale

Recensement militaire :

- Inscription à faire en mairie, pour tous les jeunes, dès leur 16^{ème} anniversaire.
- Justificatifs à fournir : carte d'identité, passeport ou livret de famille.

Important :

Il est primordial de **conserver précieusement** l'attestation de recensement original. En effet, cette attestation sera réclamée pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire et conduite accompagnée.



ETAT CIVIL 2014



COCHET Lucas

BARBET BONALDO Léandre

ARLOT Anaé



Denis LEBERT et Joëlle GUIMOND

Daniel MOZZONE et Cécile MORAND

Gilles VIVIANT et Laure BRICHET



VIALCOLLET veuve LYONNAZ PERROUX Juliette

BARBET BONALDO Léandre

COCHET Raymond

MORAND épouse ALLARD Yvonne

Informations importantes

Mairie d'Arith tél 04 79 63 32 15
www.mairie.arith@wanadoo.fr

Le secrétariat est ouvert : le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
le vendredi de 18 h 00 à 20 h 00

Une permanence téléphonique est assurée le mardi et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Les personnes souhaitant rencontrer Monsieur le Maire sont invitées à contacter le secrétariat pour convenir d'un rendez-vous.

La secrétaire de mairie : Bernadette ROCHE CATTIN

Les tarifs de location :

- Salle des fêtes seule 110€ avec une caution de 250€
- Salle et cuisine 220€ avec une caution de 500€
(Dans les deux cas 20€ de chauffage)

Concession au cimetière (30 ans) : 185€ /m2

Columbarium (30 ans) : 500€

Déneigement au particulier : 10€ (par passage)

Les déchets

Un petit mot pour rappeler que des containers à déchets sont mis à disposition des résidents secondaires au croisement « chez Morel », ainsi que des containers pour le tri sélectif.

Pour le respect de tous et de l'employé communal, merci de ne rien déposer au pied de ces containers, la déchetterie du Châtelard est régulièrement ouverte (horaires disponibles sur le site de la « Comcom »)



Bibliothèque municipale



Amis lecteurs toute l'équipe de la bibliothèque vous accueille:

- le mercredi de 10h00 à 12h00
- le vendredi de 16h30 à 19h00

L'inscription est gratuite.

Un grand choix de livres est à votre disposition, pour tous, des tous petits aux adultes.

Vous pouvez commander un livre qui ne serait pas à la bibliothèque en consultant le catalogue de Savoie biblio. <http://catalogueenligne.savoie-biblio.com/medias/>

Ensuite, vous pourrez le réserver par mail à: arithbiblio@orange.fr ou pendant les heures de permanence. La navette passe le premier mercredi de chaque mois .

Un poste informatique avec accès internet est à votre disposition durant les heures de permanence.

A bientôt

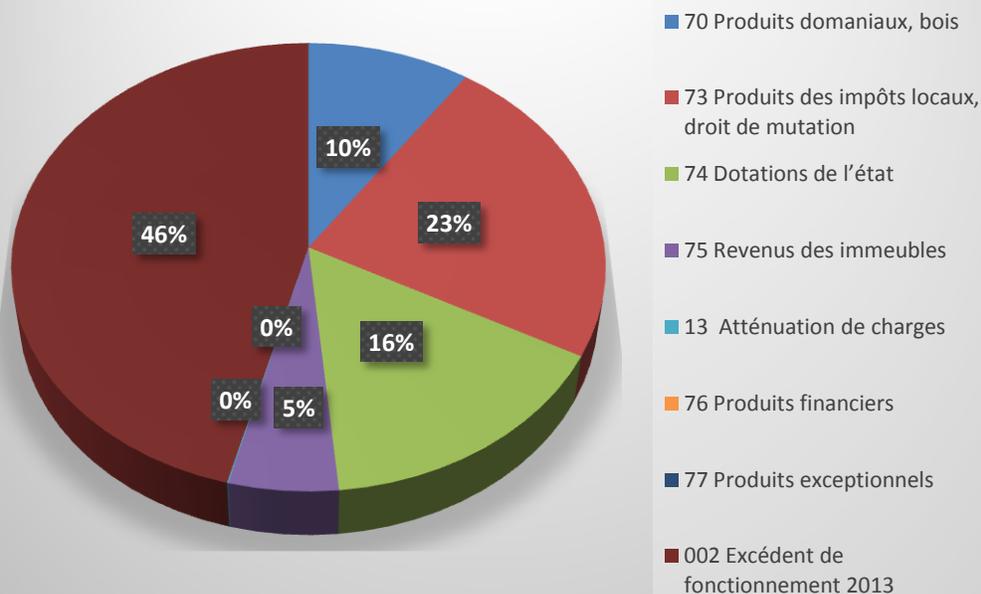


COMPTE ADMINISTRATIF 2014

FONCTIONNEMENT

Recettes	Réalisations
70 Produits domaniaux, bois	55 897,95 €
73 Produits des impôts locaux, droit de mutation	133 777,57 €
74 Dotations de l'état	90 879,99 €
75 Revenus des immeubles	31 734,27 €
13 Atténuation de charges	326,71 €
76 Produits financiers	11,53 €
77 Produits exceptionnels	30,00 €
002 Excédent de fonctionnement 2013	265 849,00 €
Total recettes	578 507,05 €

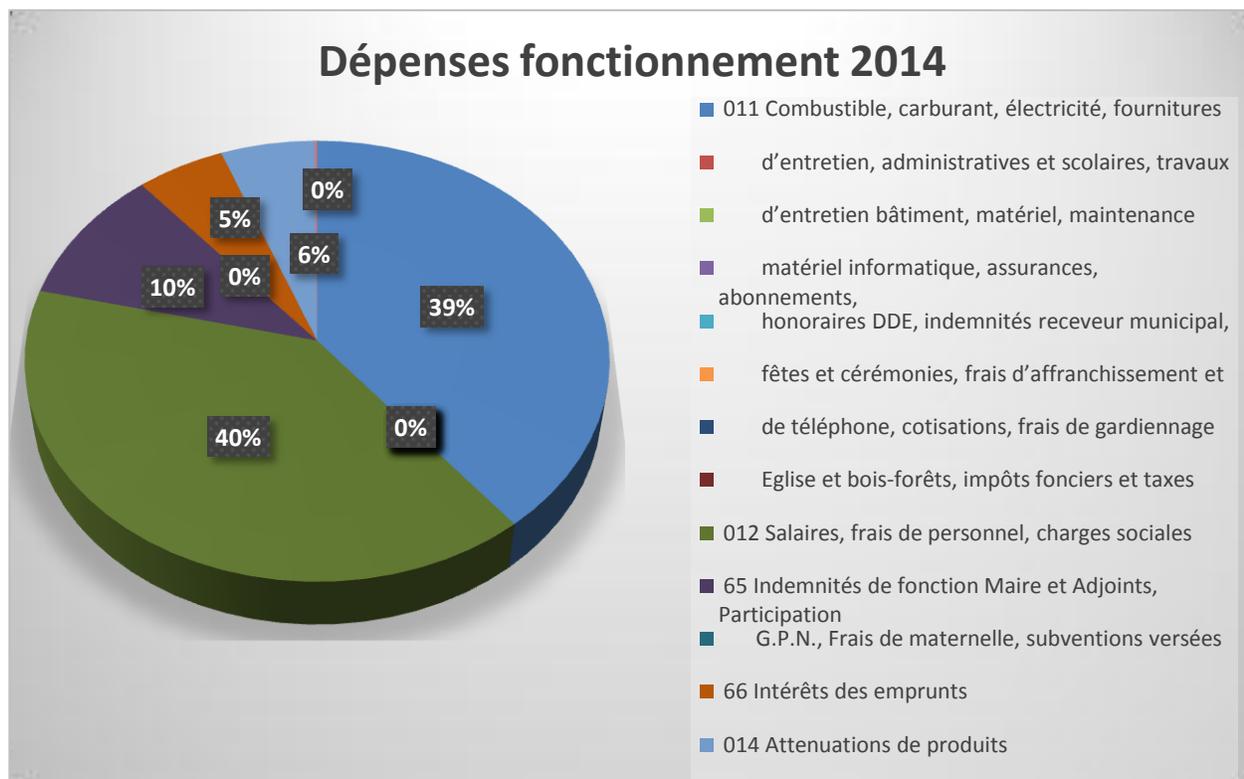
Recettes de fonctionnement 2014



Dépenses de fonctionnement

Réalisations

011 Combustible, carburant, électricité, fournitures d'entretiens, administratifs et scolaires, travaux d'entretien bâtiment, matériel, maintenance matériel informatique, assurances, abonnements, honoraires DDE, indemnités receveur municipal, fêtes et cérémonies, frais d'affranchissement et de téléphone, cotisations, frais de gardiennage Eglise et bois-forêts, impôts fonciers et taxes	94 428,53 €
012 Salaires, frais de personnel, charges sociales	95 250,59 €
65 Indemnités de fonction Maire et Adjointes, Participation G.P.N., Frais de maternelle, subventions versées	24 297,35 €
66 Intérêts des emprunts	12 878,74 €
014 Atténuations de produits	13 710,00 €
042 Operations d'ordre entre sections	354,00 €
Total dépenses	240 919,21 €

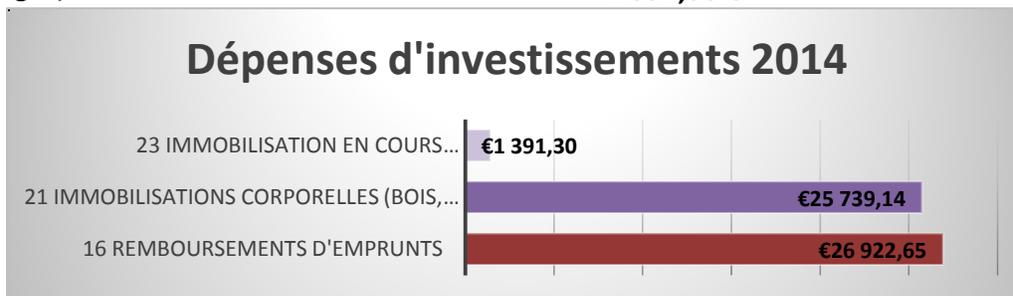


Excédent de fonctionnement pour 2014

337587.84 €

Dépenses investissement

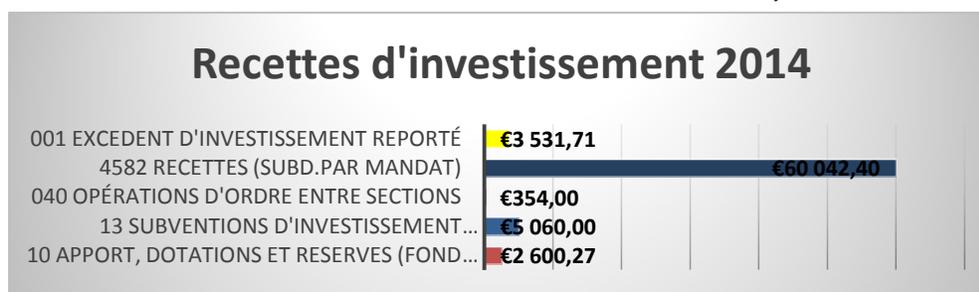
16 Remboursements d'emprunts	26 922,65 €
21 Immobilisations corporelles (bois, forêts, réseaux de voirie...)	25 739,14 €
23 Immobilisation en cours (installations techniques, matériel, outillages)	1 391,30 €



Recettes d'investissement

10 Apport, dotations et réserves (fond de compensation de la TVA)	2 600,27 €
13 Subventions d'investissement (Région, subvention d'équipement département, autres)	5 060,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	354,00 €
4582 Recettes (subd.par mandat)	60 042,40 €
001 Excédent d'investissement reporté	3 531,71 €

Total recettes **71 588,38 €**



Excédent d'investissement 2014

17535.29 €

L'excédent budgétaire enregistré en 2014, est le résultat d'une gestion rigoureuse et réfléchie des équipes municipales qui nous ont précédé. Avec ce résultat positif, nous pouvons assumer les charges et les travaux futurs en limitant le recours à l'emprunt, sans augmenter la part communale des impôts locaux. Cet excédent va nous permettre d'assurer les travaux de rénovation de certains logements appartenant à la commune et une partie de la mise en accessibilité handicapé du bâtiment de la mairie.

Petit historique de l'eau à Arith,

L'alimentation en eau a toujours été un souci pour les habitants et les responsables de la commune.

On retrouve, dans les archives, très régulièrement, des chapitres concernant l'eau, l'entretien des sources et des bassins, les recherches de nouvelles sources....

Quelques extraits :

- **22/11/1850** : remplacement des chenaux en sapin pour amener l'eau à 4 bassins communaux
- **10/05/1862** : demande d'une subvention de 120 f pour l'entretien des fontaines et la construction de grands réservoirs d'eau pour le cas d'incendie
- **11/05/1874** : demande d'autorisation de couper des sapins pour les réparations et constructions de bassins et abreuvoirs (2 à Montorset, 1 au Crêt et 1 au Mariet)
- **10/08/1903** : projet de construction de 3 réservoirs à incendie
- **25/02/1906** : réception des travaux pour des réparations diverses sur les conduites d'amenée d'eau aux bassins de Bourchigny et Montagny, la reconstruction d'un aqueduc dallé et d'un canal en maçonnerie à Bourchigny
- **1906** : « chaque année pendant les grandes chaleurs, l'eau est si peu abondante dans la localité que les habitants sont souvent obligés d'attendre pendant un temps assez long près des bassins communaux, pour faire leur provision les uns après les autres »
- **19/12/1907** : construction d'un bassin communal au chef lieu quartier nord pour 882 F-

A partir de 1913, de nombreuses recherches sont effectuées pour trouver de l'eau :

- **25/05/1913** : le conseil mandate Mr POURBAIX, ingénieur hydrologue, pour rechercher des sources d'eau à Arith
- **28/11/1913** : recherche d'une source à Montorset
- **28/12/1913** : le conseil autorise le maire à payer 918 f à Laurent Morand, terrassier pour rechercher l'eau à Montorset et à acheter le terrain de François Ronchet, endroit désigné par Mr Pourbaix comme devant contenir une source d'eau importante
- **05/07/1914** : poursuite des recherches à Montorset
- **30/09/1919** : travaux pour ramener l'eau potable disparue depuis plusieurs mois, au « grand bassin » de Montagny
- **20/08/1925** : Mr Revil docteur es sciences, collaborateur des services géologiques de France est chargé, par le préfet, d'étudier les conditions d'alimentation en eau potable de Bourchigny, Il constate l'impotabilité* absolue de quelques unes des sources utilisées

(*terme utilisé par Mr REVIL dans les documents conservés aux archives.)

- **29/12/1932** : Mr L,,,(illisible), docteur es sciences, professeur agrégé à Chambéry, écrit au préfet en disant « que les sources que la commune d'Arith se proposait de capter se sont tarées et que le maire demande à surseoir à tous examens jusqu'à ce que la commune ait trouvé des sources suffisantes pour son alimentation »

- **26/08/1934** : le conseil considérant la nécessité de pourvoir d'urgence à l'alimentation en eau potable de toutes les agglomérations de la commune, approuve le projet en date du 10/08/1934, dressé par M Monod, ingénieur au Châtelard, et se montant à 1 260 000 f.

Le projet consiste à drainer vers Arith, les sources de l'Empereur et de la Duys, distantes de 7 km en direction de Plainpalais.

- **09/02/1935** : l'ingénieur Lehanneur établit un rapport sur le projet :

- le débit des sources existantes à Arith est insuffisant et certaines sont insalubres
- la source de La Duys est située à 300 m au pied du village de La Magne à St François, par temps sec, elle a un débit de 1 466 l/secondes,
- la source de l'Empereur située à 300 m de la précédente, en bordure de la RN 512, a un débit par temps sec, de 3 200 l/secondes,
- les rapports de 1933, du géologue et du chimiste sont favorables,
- le cube prévu à employer journalièrement est de 150 l par habitant et de 100 l par tête de bétail,
- le coût du projet est de 1 260 000 F soit 2 831 F par habitant, ce qui paraît élevé, mais il n'y a pas d'autres sources à proximité,

- **03/07/1938** : le conseil municipal, vu l'importance de la dépense pour le captage des sources de La Duys et de l'Empereur, et vu l'avis de Mr Charbonnier, ingénieur du génie rural et Mr Monod, ingénieur au Châtelard qui sont venus visiter les sources pérennes au dessus de Montagny, décide de poursuivre les travaux de recherches sur ce secteur,

- **18/04/1941** : Mr Charbonnier fait l'historique du projet, vieux de 7 ans, et déclare : « que la commune du Noyer, qui réclame des indemnités exagérées, est très riche en sources et peut se passer de celle de l'Empereur, Pour Arith, par contre, cette source est une nécessité, » Il propose que le projet soit repris et qu'une nouvelle enquête soit effectuée.

- **24/06/1951** : le conseil municipal approuve le projet 2ème phase du 31 mai 1951 et sollicite l'octroi d'une subvention de l'état.

- **27/09/1956** : le projet, qui initialement s'élevait à 31 000 000 F a été révisé suivant prix en vigueur au 01/08/1956 soit : 45 000 000 F,

Le conseil approuve cet avant projet et décide de procéder à la dévolution des travaux dans un délai de 6 mois,

Les travaux sont adjugés à l'entreprise Pilotaz,

Ils vont être réalisés entre 1956 et 1958, chaque maison aura son point d'eau potable, une vraie révolution !

- **19/12/1965** : le conseil décide de faire procéder à l'exécution de travaux d'assainissement pour 210 000 Frs,

Lors d'été très chaud et sec, en 1976, puis en 2003, l'eau manque à Arith et la commune doit être ravitaillée par camion citerne !

En 2004, une nouvelle source va être captée pour venir renforcer les deux autres, il s'agit de la source des Cerdailers, située au Noyer, sous le rocher du Margéraz

Arith et son eau

L'eau qui coule de nos robinets ne provient pas, comme on pourrait logiquement le penser de la montagne située au dessus de la commune. Elle a fait un long trajet pour venir jusqu'à nous, car Arith ne bénéficie pas de sources suffisantes pour son alimentation en eau potable.

3 sources peuvent alimenter la commune :

- **La Duys**, qui est captée à St François de Sales, près de La Magne est notre source principale
- **Les Cerdailleurs**, captée au Noyer sous le rocher de Margériaz alimente en permanence la commune du Noyer et si le besoin s'en fait sentir, elle peut compléter l'alimentation d'Arith
- **L'Empereur** qui provient également du Noyer, n'est plus utilisée actuellement car elle était d'une qualité inconstante et nécessitait un fort chlorage ; elle est tout de même entretenue et conservée, en secours

Les sources se rejoignent dans la chambre de répartition située sur Le Noyer.

L'eau est ensuite acheminée jusqu'au réservoir d'Arith, situé au dessus de Montagny.



*La chambre de répartition
à gauche : source des Cerdailleurs
à droite : source de la Duys*



Le réservoir de Montagny

Ce réservoir, contenant 2 cuves de 150 m³, permet de faire face à la demande fluctuante en eau, mais aussi, en cas d'incendie, d'avoir une réserve importante et disponible immédiatement, (cette réserve incendie est complétée par trois réservoirs enterrés de 100 m³ répartis dans les hameaux).



Le système de distribution

C'est dans ce bâtiment/réservoir qu'est assuré le filtrage et le traitement de notre eau, traitement par UV (ultra-violets) + une infime dose de chlore.

Des prélèvements réguliers permettent de garantir la qualité de l'eau distribuée dans le réseau.



Le système de filtrage



Le traitement par le chlore

Le traitement par UV



La station d'épuration

Arith s'est doté en 2007 d'une station d'épuration à macrophytes *, c'était à l'époque une des premières communes à se doter d'un équipement de ce genre, une station d'épuration écologique, fonctionnant de façon simple, naturelle, sans aucun produit chimique, ni aucune énergie (il n'y a même pas l'électricité).



Le local technique et le premier bassin

Les eaux usées de la commune sont collectées par le réseau de tout à l'égout qui avait été réalisé à la fin des années soixante. Elles sont ensuite dirigées vers la station d'épuration qui est située tout en bas de la commune, près de la route menant à Lescheraines.

Le dégrilleur



L'ouvrage de siphonnage



A l'arrivée à la station, les eaux usées passent dans le «dégrilleur» qui retient les déchets ne pouvant pas être traités par la station (cailloux, sacs plastiques, canettes, lingettes....).

Elles tombent ensuite dans un grand bac, l'ouvrage de siphonage, le tourbillon ainsi créé, désagrège les déchets.

Quand ce bac est plein, un astucieux système de flotteur déclenche sa vidange, par siphonage, dans le regard de répartition, et un des trois premiers bassins de filtration.

Ces bassins creusés dans le sol ont le fond et les côtés étanches, et sont remplis de différents granulats (gravier, sable...) recouverts de plantes macrophytes*, ici des roseaux,



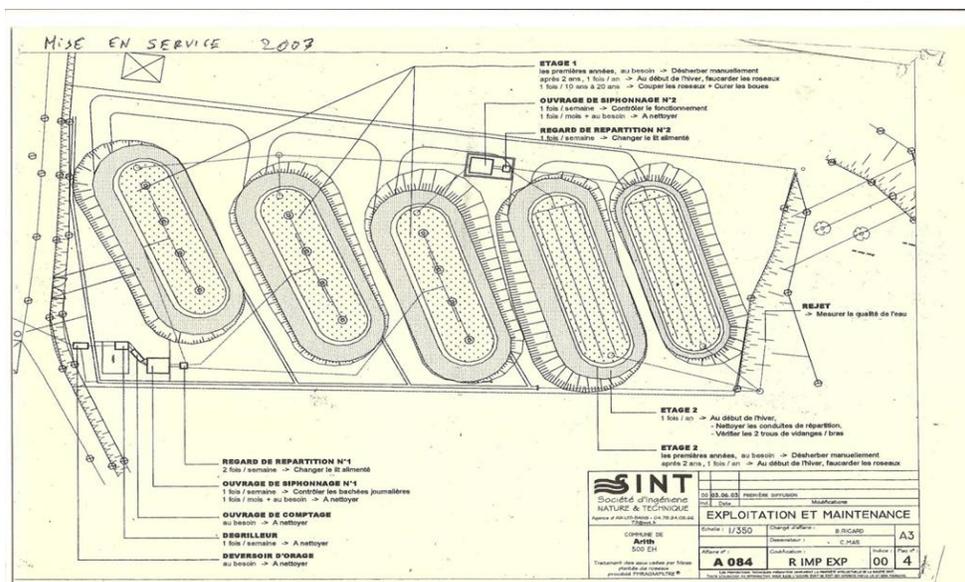
Un bassin de filtration

Les eaux usées qui s'écoulent lentement à travers les racines des plantes et les granulats, sont ainsi filtrées; les bactéries et les plantes décomposent et absorbent les matières retenues par ce filtre naturel.

A la sortie de ce premier filtre, les eaux se déversent dans l'un des deux derniers bassins et sont à nouveau filtrées et épurées.

A la sortie de la station, l'eau est propre et rejoint ensuite la rivière.

Cette station est très économique, elle n'a pas besoin d'énergie pour fonctionner, Jean-Claude passe 2 à 3 fois par semaine pour vérifier que tout fonctionne bien et nettoyer la grille.



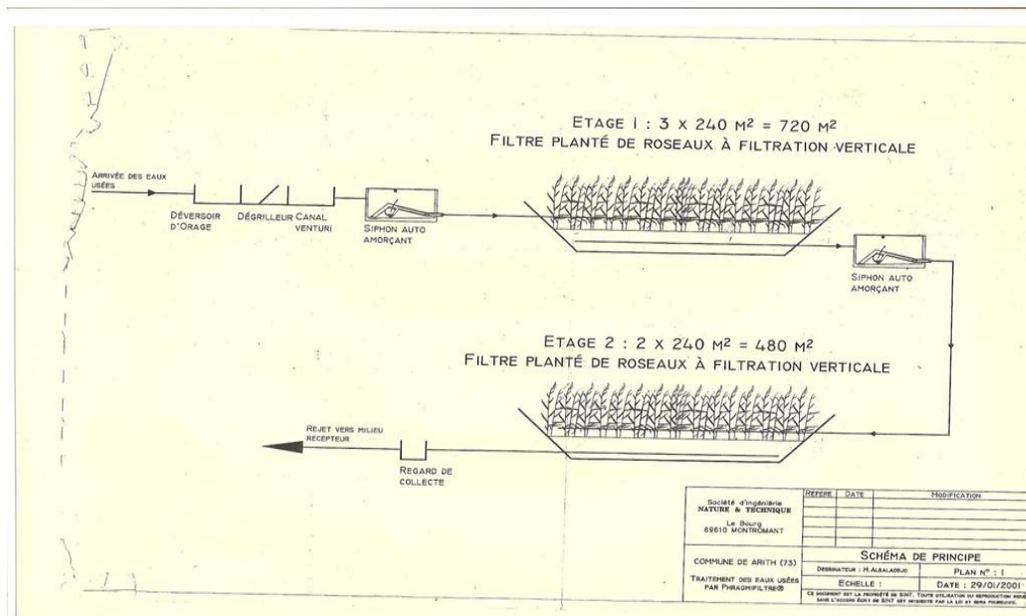
Tous les huit jours, il bascule le déversoir sur un bassin différent.

Chaque automne, il coupe les roseaux et une fois par an et réalise un entretien plus complet de la station (nettoyage des déversoirs, des regards,....)



La coupe des roseaux à l'automne

* **macrophyte** : terme générique pour désigner toutes les plantes aquatiques visibles à l'œil nu





WWW.ARITH.FR

Le voici, le voilà, le tout nouveau site internet de la Commune d'ARITH vient d'être mis en ligne.

Non seulement un véritable outil de communication entre les Arithois et la municipalité, tout en suivant l'actualité du village, mais aussi un outil de liaison avec les différents organismes publics (Communauté de Communes, Préfecture...) et vous facilite certaines démarches administratives. Ce site internet constitue la vitrine du village. Il présente son historique, ses entreprises, ses associations, et permet de faire connaître notre commune à de nombreux touristes qui utilisent internet pour trouver de nouvelles destinations.

Le 10 janvier 2015, lors de la présentation des vœux de la municipalité, nous avons eu le plaisir de le mettre en ligne et de vous le présenter en direct.

De nos jours internet est présent dans pratiquement tous les foyers et est devenu un outil indispensable.

Le site est jeune et ne demande qu'à se développer, notre volonté est de le faire grandir et vivre en l'alimentant régulièrement d'articles et de nouvelles du village.

Pour cela nous avons besoin de vos remarques et d'informations sur les manifestations qui se dérouleront dans la commune.

Petite présentation rapide du site

Il est constitué de huit onglets :

Accueil :

Sur cette page d'accueil on retrouve une petite présentation de la commune, la météo locale, un diaporama de photos du village, les coordonnées et les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Des articles seront mis en vedette selon l'actualité (événements festifs, résultats élections, affiche de manifestations locales.)

Une carte d'accès à la commune est disponible avec un calcul d'itinéraire et le plan pour se rendre à ARITH.

Mairie :

Un mot du maire est présenté dans cette rubrique, ainsi que le conseil municipal, ses différentes commissions, délégations et les employés municipaux. Seront également portés à votre connaissance, les comptes rendus des réunions du conseil municipal.

A ce jour c'est la rubrique la plus visitée depuis la création du site.

Toutes les démarches administratives sont disponibles dans cet onglet. En cliquant sur le lien choisi, vous serez dirigé sur le site de l'administration correspondante. Vous aurez ainsi toutes les informations souhaitées. Si vous le désirez, imprimez les formulaires administratifs dont vous aurez besoin, cela facilitera vos démarches.

Les bulletins communaux depuis 2014 y seront archivés, ainsi que l'état civil de la commune.

La page infos est constituée d'informations sur la commune (fermeture mairie, bibliothèque, coupure d'eau ou d'électricité pour travaux) qui seront mis en vedette sur la page d'accueil

Urbanisme :

dans cet onglet :

- Le plan local d'urbanisme de la commune
- Les différentes démarches liées à l'urbanisme (projet construction, permis de construire....) avec un lien vers l'administration concernée ainsi que les aides et les services possible pour votre projet.
- Les compétences de l'eau et de l'assainissement ayant été transférées à la communauté de commune, un lien vous permettra de rejoindre le site de la comcom et le service des eaux.

Vie économique :

Ici les noms et les coordonnées de tous les acteurs économiques de la commune avec un lien direct sur leur site internet s'ils en possèdent.

Service :

C'est un espace dédié à l'école de notre village avec les différents règlements de la cantine, des TAP (temps d'activité périscolaire), les menus de la cantine, mis en ligne chaque début de mois.

Une rubrique sur la bibliothèque de la commune (horaires) et possibilité de consulter le catalogue de Savoie biblio afin de pouvoir commander un livre qui ne serait pas disponible dans notre bibliothèque.

Les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur la commune sont disponibles dans cet onglet.

Vie associative :

Présentation des associations de la commune avec le lien internet de leur site et le calendrier des différentes manifestations ainsi que les affiches correspondantes (visible en page d'accueil).

Tourisme :

C'est une des pages les plus consultées de notre site, présentant tous les lieux de restauration, de logement (chambres d'hôte, gîte) avec leurs coordonnées et photos.

Nous espérons que cela sera un outil de promotion pour tous.

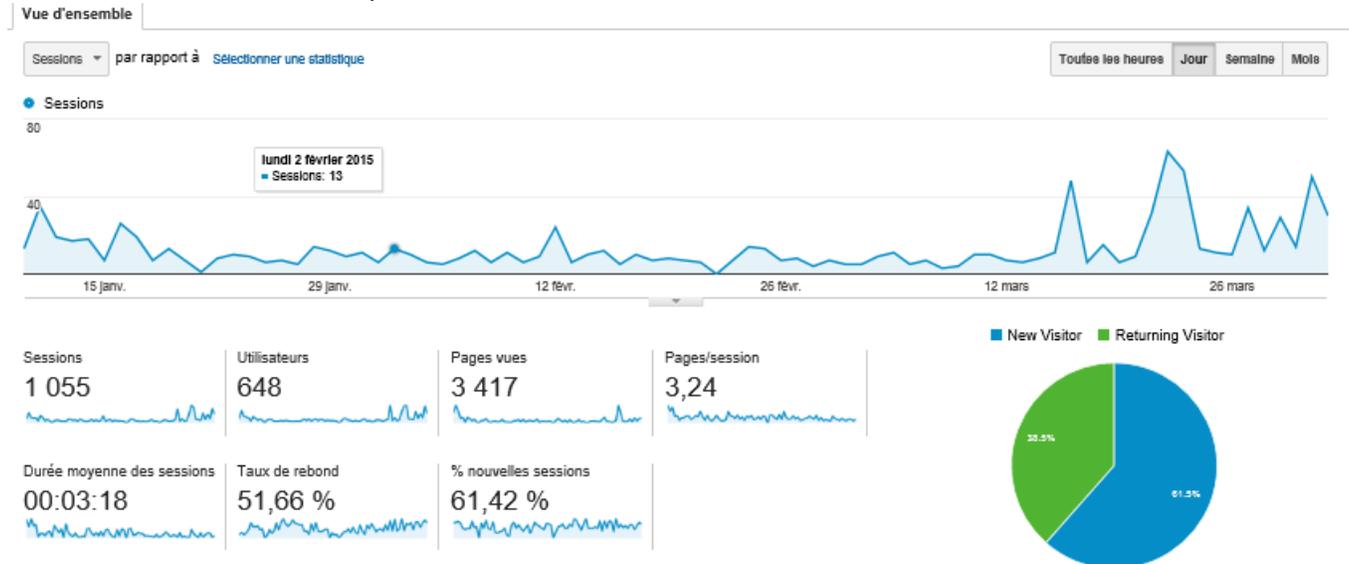
Nous contacter :

Des formulaires de contact sont disponibles afin d'envoyer un mail :

- au secrétariat de la mairie, pour des infos ou des renseignements administratifs.
- à l'équipe de rédaction du site, pour communiquer des informations (manifestations, nouvel entreprises, nouvelles association.....)

Quelques chiffres sur la fréquentation du site depuis sa création :

Au 1^{er} Avril 648 visiteurs et plus de 1000 visites



Nous espérons que ce site internet vous satisfera et répondra à vos besoins .Nous comptons sur vos remarques pour le faire progresser et n'hésitez pas à nous faire parvenir de belles photos de la commune. Par vos informations, vos suggestions, vous nous aiderez à le faire vivre. D'avance nous vous en remercions.

Alors bonne visite !

QUOI DE NEUF DANS NOTRE VILLAGE ?

Attention,

- Le panneau d'entrée d'agglomération, implanté au lieu-dit « Sous le Bouleau » a été légèrement déplacé.

Il se situe dorénavant avant les premières maisons construites à l'entrée du village (après la montée de la côte de l'Epine).

Nous attirons l'attention des automobilistes, des motards, sur la réglementation de vitesse qui s'impose de ce fait, en agglomération.

- Les véhicules utilisant la route venant du lieu-dit « Chez Combet », pour se rendre en direction de Lescheraines, devront prochainement laisser la priorité aux utilisateurs de la route Départementale (D628). Un panneau de signalisation sera bientôt installé.
- La boulangerie a déménagé. De ce fait le carrefour de l'église, va être modifié (arrêt minute, passage piétons, place handicapé)



Eclairage public

L'éclairage public représente, pour la commune, un poste de dépense assez important,



Nous étudions actuellement, en collaboration avec l'entreprise Porcheron, la possibilité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, afin de diminuer la facture d'électricité, De nombreuses communes ont déjà adopté ce système, dont certaines près de chez nous, notamment dans les Bauges « devant »,

Actuellement les lampadaires les plus anciens sont équipés d'ampoules qui ne seront plus commercialisées car trop énergivores et polluantes (ballon fluo ou lampes à mercure), certains de ces luminaires pourront être équipés d'ampoules compatibles, mais d'autres, plus vieux, devront être modifiés (une partie devra être remplacée).

L'entreprise Porcheron, qui est chargée de la maintenance de notre éclairage public, a répertorié ces lampadaires et nous transmettra prochainement un état des lieux ainsi qu'un devis pour les travaux à envisager.

Gardiennage église

Depuis le 1^{er} janvier, Maurice PORRAL a passé le relais à Christian DAVAT pour le gardiennage de l'église

La commune remercie Maurice pour son dévouement et Christian pour son engagement.

Le bruit

Qu'entends-je ???? Quel est donc ce bruit ????

Dans notre magnifique vallée des Bauges, pour les amoureux de la vie en plein air, nous avons une qualité de vie exceptionnelle !

Pas très loin « du monde urbain », à une trentaine de kilomètres d'Aix les Bains, Annecy ou Chambéry, nous bénéficions du calme, de la verdure, de relations privilégiées avec les habitants Baujus, que nous pouvons mieux connaître au cours de manifestations diverses et variées.

Mais, sachons le, rien n'est parfait... et à la campagne, comme partout ailleurs, il y a des nuisances... qu'il serait judicieux d'appeler plus précisément « bruits de la campagne ».

Certes, nous n'avons pas de gare, donc pas de fond sonore de trains, pas d'aéroport, donc pas de bruit d'avions, pas d'autoroute..... mais nous avons des chiens, des coqs, les cloches des églises, des tracteurs, des tondeuses, des vaches, des gens qui parfois se réunissent, bavardent tard le soir, chantent. Nous avons aussi le rallye, une fois par an !

Cela peut déranger, bien sûr !

La vie à la campagne ne serait plus la vie à la campagne, sans cet environnement qui la symbolise !

Bien entendu, il y a une réglementation précise, mise en place pour cette gestion de l'environnement sonore, mais, soyons citoyen et responsable. Nul ne pourra empêcher un coq de chanter, un chien d'aboyer, les cloches des vaches de tintinnabuler....

La vie en communauté suppose une tolérance entre voisins.

Si réellement, il vous arrive d'être indisposé par un bruit, la première démarche à faire est d'en parler avec le voisin concerné, en s'efforçant de trouver un arrangement à l'amiable... et, avec une volonté réelle et réciproque d'aboutir, la solution sera rapidement trouvée.

Nous sommes tous appelés un jour ou l'autre à faire du bruit, ce bruit peut être désagréable pour notre voisin ! Ce n'est pas pour autant que nous serons un « mauvais voisin ».

« Il n'aime pas le bruit, s'il ne le fait »

Gardez votre sourire et votre bonne humeur, « ils vous vont si bien » !

La bonne ambiance dans un quartier, dans un village, est l'affaire de chacun, dans le respect des autres, et dans la courtoisie, pour le plus grand bonheur de tous.

Une page se tourne, une nouvelle s'écrit

Au revoir « Chez la Lina » et bienvenue « Chez Bouboule ». Mardi 2 juin Pierre et Marie ont inauguré la nouvelle boulangerie d'Arith.

Inauguration à la hauteur de l'événement. Les convives venus nombreux ont été gâtés, et tous se souviendront, entre autre des énormes brioches cuites dans le nouveau four à bois.

Bravo, vous avez su faire de cette soirée une belle étape dans le village qui grâce à votre investissement garde un lieu de vie précieux dans nos contrées.

Après plusieurs mois de travaux, quelques clichés de cette grande aventure.



Première cuisson



1 er jour de construction du four



Première journée de l'ouverture

La boulangerie vous accueille :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00

Samedi de 7h30 à 12h30 et de 16h00 à 19h00

Dimanche de 7h30 à 12h30

Fermeture le mercredi

La boulangerie change son numéro de téléphone 04.57.34.59.05

A travers ce petit article nous souhaitons une bonne continuation à Pierre et son équipe et le remercions de continuer à nous faire du bon pain au cœur du village.

Evénements de l'année

Comme d'habitude le conseil municipal a plaisir à partager des moments de convivialité avec les Arithois et les Baujus.

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre sont toujours largement suivies dans le village. Nous remercions sincèrement tous les participants pour ces moments forts en émotions et riches en histoire.



Les vœux du maire ont permis de réunir les villageois autour d'un verre de l'amitié.



Sans oublier le repas des aînés ruraux.



Le déneigement

Chaque hiver, la commune organise et prend en charge le déneigement des voies communales, celui des routes départementales étant de la compétence du Conseil Général. Il est possible, sous certaines conditions, d'assurer le déneigement des voies privées (10 Euros le passage) si elles ont un accès direct sur les routes déneigées par la commune ou le département et après inscription en mairie, au préalable.

Cette mission est confiée à Jean-Claude, notre agent technique.

En période hivernale, il se tient prêt à intervenir à tout moment, week-end compris. Lorsque la météo



prévoit des épisodes neigeux, il se lève vers 4 h du matin pour vérifier l'état des routes. Si besoin, il démarre l'opération de déneigement dès 5h00. Sa tournée est organisée de façon à traiter les axes principaux en priorité et les voies secondaires par la suite. Cependant nul n'est tenu à l'impossible et il n'est pas réaliste de penser que les voies soient dégagées en fonction des contraintes personnelles de chacun des habitants. 3h sont nécessaires pour dégager l'ensemble de la commune avec beaucoup de vigilance. Le maniement de la lame s'effectue à l'aide de 3 manettes différentes et non avec une seule. Les véhicules stationnés le long des routes imposent

souvent au chasse-neige des manœuvres difficiles. Jean-Claude fait son possible pour éviter au maximum de mettre trop de neige devant chez les particuliers, mais le véhicule de déneigement ne peut que pousser la neige et non l'enlever comme pourrait le faire un bulldozer.

Il est important de rappeler que nous habitons une commune de moyenne montagne, que chaque hiver, la neige fait son apparition mais, heureusement, dès le printemps elle fait place aux premiers rayons du soleil.



SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Un peu d'histoire....

Depuis la nuit des temps, l'homme a cherché à domestiquer son environnement. L'élément l'ayant certainement le plus fasciné est probablement le feu. Ce dernier lui a permis de changer son mode de vie en le marginalisant définitivement du monde animal. Il lui a apporté le confort, a modifié ses habitudes alimentaires. Il lui a fait découvrir l'alchimie des matières naturelles qu'il allait alors pouvoir transformer.

Ce miracle que la nature lui apportait pouvait aussi le déborder et lui causer de graves préjudices. L'homme préhistorique a dû apprendre à se protéger et à lutter efficacement contre le feu. Depuis l'Antiquité, la lutte contre les incendies s'organise. Déjà avec les Hébreux et les Grecs, des veilleurs de nuit, effectuent des rondes. À Rome, des édiles, à l'aide d'esclaves, sont chargés du service incendie. Peu avant notre ère, l'empereur Auguste forme une légion de deux mille vigiles commandée par un préfet et subdivisée en sept cohortes, autant que la capitale compte de quartiers. Par la suite cette organisation s'appliquera à la Gaule Romaine.

Le plus ancien incendie connu dans notre pays remonte à 52 av. J.-C. à Lutèce. D'autres incendies sont répertoriés dans cette ville en 585, 1037, 1059 et 1132. La ville ne fut jamais détruite. Au contraire Rouen 1200, Toulouse 1463 et Bourges 1487 seront totalement détruites. Face à ce fléau, très rapidement les souverains vont prendre des dispositions pour éradiquer ces catastrophes.

Quelques dates qui marquent cette évolution :

- **803** : Le roi Charlemagne instaure dans les villes un service de veilleurs de nuit qui donne l'alerte en sonnant une cloche. Des baquets remplis d'eau sont placés devant chaque maison et le couvre feu est imposé pour limiter les risques.
- **1254** : Louis IX crée à Paris le "Guet des Métiers", les ouvriers du bâtiment et les bateliers, alertés par le tocsin, doivent se joindre au guet royal pour lutter contre le feu
- **1472** : Un arrêt royal pris par Louis XI, fait obligation aux "ribaudes" de porter les seaux vers le feu, sous la protection du bourreau.
- **1670** : Une ordonnance permet au lieutenant de police de requérir les ouvriers du bâtiment. Les filles publiques, dès que retentit l'appel du tocsin, doivent se rendre sur les lieux du sinistre pour participer à la chaîne sous la surveillance des archers de la prévôté. Les véritables pompiers de l'époque sont les moines, équipés de haches, d'échelles, de cordes et de seringues à eau.

- **24 août 1790** (loi) : La révolution a éclaté. Sur la base des paroisses, les communes deviennent l'unité territoriale. La convention fait voter une loi donnant obligation aux municipalités de s'équiper en matériels nécessaires pour éteindre les incendies
- **1815** : Une circulaire rédigée par l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur en date du 6 février 1815, confirme que le corps des pompiers est uniquement civil. Il leur refuse également le droit de porter les armes, chose qui lui paraît superflue. Toutefois, il insiste sur le fait que l'organisation doit être calquée sur le modèle militaire pour plus d'efficacité. Enfin, les pompiers désignés, qui doivent avoir un métier en rapport avec le bâtiment, peuvent être reconnus au moyen d'une plaque ou d'une écharpe. L'uniforme n'est pas encore obligatoire.
- **21 mars 1831** (loi) : Les corps de sapeurs-pompiers sont organisés en deux catégories :
 - ✕ Les pompiers municipaux, sous la responsabilité des communes.
 - ✕ Les volontaires de la Garde Nationale, sous la responsabilité de l'autorité militaire.
- **11 janvier 1852** (décret) : Les corps de sapeurs-pompiers sont maintenus alors que la Garde Nationale est supprimée.
- **1875** : C'est avec le décret du 29 décembre 1875 que les corps des Sapeurs-Pompiers voient le jour sous leur forme organisée
 - définition de la mission principale (lutte contre les incendies) ;
 - rattachement au Ministère de l'Intérieur
 - participation des communes aux dépenses ;
 - suppression des différences entre S.P. municipaux et de la Garde Nationale ;
 - uniforme et tenue ;
 - nomination par le Préfet d'un "inspecteur Départemental".

Malgré tout, l'organisation des secours restait précaire :

- pas de casernement organisé (S.P. et matériel dispersés) ;
- pas de système d'alarme et d'alerte (guetteur actionnant une cloche d'alarme ou un clairon...).

La recrudescence de violents incendies meurtriers et les progrès techniques vont accélérer la modernisation des matériels

La lutte contre les incendies demeure la principale mission des corps de S.P., mais reste une prérogative communale. L'association de plusieurs communes pour entretenir un corps est autorisée à partir de 1925.

- **13 août 1925** (décret) : L'association de plusieurs communes pour entretenir un corps de sapeurs-pompiers est autorisée. Les bases de l'intercommunalité sont jetées.
- **1932** : Création du 18 pour l'appel aux services de secours.

- **20 mai 1955** (décret) : L'organisation des sapeurs pompiers dans le cadre départemental qui était un état de fait est enfin officialisée : les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)
- **3 mai 1996** (loi) : C'est la loi dite de départementalisation. Chaque département est doté d'un établissement public dénommé « Service Départemental d'Incendie et de Secours ». Il est composé d'un corps départemental organisé en centre d'incendie et de secours ainsi que d'un service de santé et de secours médical.
- **10 décembre 1999** (décret) : A compter de cette date, les sapeurs-pompiers volontaires deviennent des agents contractuels de la fonction publique territoriale à temps partiel. Si le statut de fonctionnaire ne leur est pas reconnu, ils sont désormais rattachés à un statut.

A Noter : le numéro d'urgence unique européen est le 112

Et de reconnaissance

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, pompiers volontaires MERCI

Merci pour votre courage, votre dévouement,

Merci pour votre disponibilité

Merci pour votre esprit de solidarité

En France, quelques 192300 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études.

Les sapeurs-pompiers volontaires ont vocation à participer à l'ensemble des missions de sécurité civile ; ils concourent notamment aux actions de prévention, de formation et aux opérations de secours pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.

Là, où, la plupart d'entre nous ne trouvent plus de temps, eux sont là sur le terrain, prêts à bondir dans leur tenue, quelles que soient les circonstances pour secourir une personne, un accidenté, un malade, éteindre un incendie. Et toujours avec la même disponibilité, la même clairvoyance !

Merci également à vos familles, à vos amis, à vos compagnes et compagnons qui, par la force des choses, sont impliqués dans le même « combat ».

En Bauges :

LE PERSONNEL

LES EFFECTIFS (01/01/2015)

- 1 Lieutenant (chef de centre)
- 1 Adjudant-chef SPV (adjoint chef de centre)
- 2 Adjudants chef
- 1 Adjudant
- 9 Sergent
- 1 Caporal chef
- 4 Caporaux
- 28 Sapeurs

SSSM

- 1 Médecin Cdt
- 1 Infirmière

SECTION JSP

- 21 J.S.P

Effectif Opérationnel : 43

Détails des actions menées :

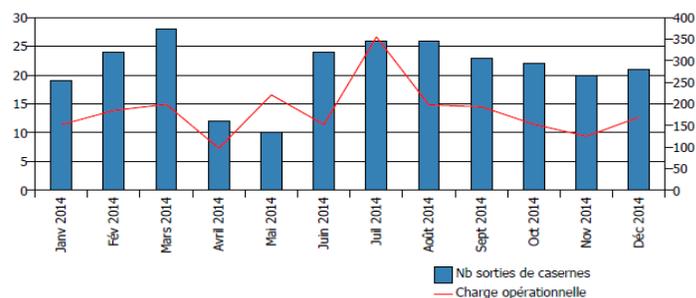


Activité du centre BAUGES Du 01/01/2014 au 31/12/2014

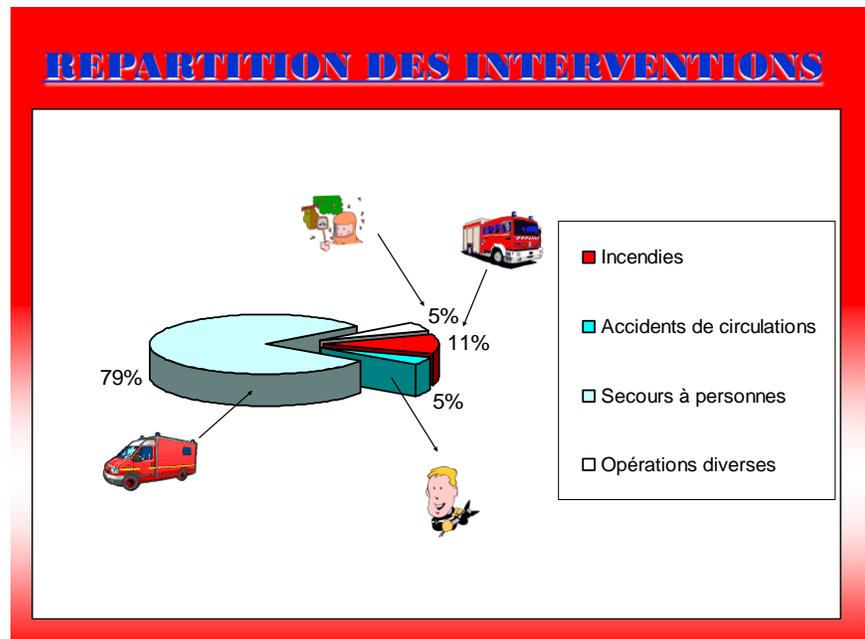
Répartition par raison de sortie

Famille raison de sortie	Nb sorties centre	%	Charge opérationnelle	%
ACCIDENT DE CIRCULATION	12	4,7 %	83	3,8 %
INCENDIE	27	10,6 %	459	20,9 %
OPERATION DIVERSE	10	3,9 %	35	1,6 %
RISQUES NATURELS	3	1,2 %	35	1,6 %
SECOURS A VICTIME	203	79,6 %	1 588	72,2 %
	255	100,0 %	2 201	100,0 %

Répartition mensuelle



L'ACTIVITE OPERATIONNELLE 2014



Les interventions sur Arith :

- **En 2013** : 9 interventions dont 2 accidents de la circulation, 2 incendies et 5 secours à victimes.
- **En 2014** : 18 interventions, toutes répertoriées en secours à victimes

Dans notre petit village, ce n'est pas moins de 8 pompiers volontaires qui œuvrent, par roulement, tout au long de l'année pour venir en aide aux premiers secours.

Nous remercions là, Messieurs CLERT Christian, CLERT Pascal, LEBERT Jean, MORAND Guillaume, LEON Aurélien, CAMPILLO Nicolas, DEGRANGE Loïc et ROCHE Alexandre.



De gauche à droite : CLERT CHRISTIAN, LEBERT JEAN, CLERT PASCAL, ROCHE ALEXANDRE
MORAND GUILLAUME, CAMPILLO NICOLAS, LEON AURELIEN (manque DEGRANGE LOIC)

Au risque d'en oublier, ce qui serait faute impardonnable, nous ne citerons pas les « anciens », mais nous pensons très fortement à eux, au travail qu'ils ont accompli, au courage et à la persévérance dont ils ont fait preuve.

Merci aussi aux employeurs, qui, ayant signé une convention avec le SDIS, autorisent leurs employés à s'absenter lors d'un appel en urgence, quelle que soit la tâche, quel que soit le travail effectué par les pompiers volontaires.

Quant aux jeunes sapeurs-pompiers volontaires, ils vivent là, une expérience unique découvrant la force du travail en équipe et surtout apprennent les gestes qui sauvent.

Si la plupart des jeunes sont « accros » à un match de foot, à une manifestation sportive, ou toute autre distraction, nos jeunes SP n'hésitent pas à tout laisser pour rejoindre l'équipe appelée au secours ! Bravo jeunesse, bravo !!!

A TOUS BRAVO, Vous nous démontrez, chaque jour, que SOLIDARITE et ALTRUISME ne sont pas de vains mots.

N'oublions pas le 4 décembre, Sainte BARBE, patronne des pompiers, surnommée « la Sainte du Feu ». Temps fort chez les pompiers qui se retrouvent dans une ambiance de franche camaraderie

Les associations

- **Le Comité des Fêtes d'Arith** <http://cdf-arith.e-monsite.com/>

Président : Jean-Claude Morand

- **Les Branlots d'Arith**

Président: Pierre Lheureux

- **SAFRAN**

Association des parents d'élèves Arith/Saint-François/Le Noyer

Présidente : Myriam Cottet

- **Association Saint Laurent d'Arith**

Président : Jean-Paul Guérin

- **Sport Auto Bauges** <http://www.sportautobauges.com/>

Président : Olivier Miguet

- **Les Gazelles des Neiges**

Co-Présidentes : Pauline Philippe et Vanessa Colson

- **Rencontres et Amitiés**

Club des aînés Arith/Lescheraines

Présidente : Nicolle Bollard

- **Les Anciens Combattants**

Président : Albert Cochet

- **Les Clairons**

- **Le moulin d'ARITH** <http://moulinmorand.free.fr/>

- **ACCA**

Association communale de chasse agréée Arith

Président : Joseph Martin

- **AICA**

Association intercommunale de chasse agréée Arith/Lescheraines

Président : Bernard Morand

- **Morand Rallye Team**

Président : Romain Morand

- **Croets Sport Auto**

Président : Nicolas Campillo

- **Droopy Rallye Team**

Président : Alexandre Morand

Calendrier des manifestations

Fête du pain	Dimanche 28 juin	Les Branlots d'ARITH
messe et repas champêtre	dimanche 19 juillet	association Saint-Laurent
Fête du village	Dimanche 2 Août	comité des fêtes
Rallye des Bauges	10 et 11 Octobre	sport auto bauges
"Blanquette de veau"	25 octobre	club des aînés ARITH/LESCHERAINES
Jambon au Foin	Dimanche 15 Novembre	comité des fêtes
Fête de Noël	Dimanche 20 Décembre	comité des fêtes

L'Association Saint-Laurent 2014-2015

Il y a déjà quelques années des bénévoles ont fondé une association pour « la restauration et la valorisation » de l'église Saint-Laurent et de la chapelle de Montagny. En harmonie avec la commune, propriétaire des bâtiments, et l'ensemble paroissial Saint-Bernard-de-Menthon, affectataire, l'association se donnait comme but d'améliorer voire d'animer ce qui est l'un des plus beaux monuments des Bauges.

La période 2014-2015.

-Les travaux de restauration (exécutés par nous-mêmes) ont amené à se pencher sur l'entrée Est de l'église. Celle-ci, dont on ne se sert plus guère, était utilisée par les prêtres lorsqu'ils venaient du presbytère. Les marches étaient disjointes : elles ont été replacées.

Un petit monument à proximité déposé à même le sol s'affaissait. Il a été redressé et placé sur un sous-bassement solide. Ce monument avait été offert en mémoire d'un tout jeune vicaire très aimé des habitants (si l'on en croit la dédicace) : il est vrai que les vicaires étaient aussi régents (instituteurs).

-L'association organise chaque année deux repas –ouverts à tous-. Ces repas sont des moments de retrouvailles pour les familles, les amis, les voisins. C'est aussi pour l'association le moyen de faire un peu de bénéfice pour le réinvestir dans le bâtiment.



Nous avons prévu, l'été dernier, messe et repas sur le site de la Benoîte. La précédente édition avait été un grand succès avec 150 repas servis par une vingtaine de bénévoles. Hélas la météo en 2014 en a décidé autrement et nous nous sommes repliés sur notre salle des fêtes. Les convives ont été heureusement assez nombreux et l'après-repas animé s'est terminé au son des clairons !

Le 25 janvier de cette année, notre « repas d'hiver » s'organisait autour d'une carbonnade flamande, plat solide, bien de saison. Là encore, l'après-midi a été assez joyeuse avec chansons et un merveilleux accordéoniste...



Ce fut aussi l'occasion de remercier Maurice Porral qui abandonnait, après de longues années, ses fonctions (bénévoles) auprès de l'église : c'est lui qui ouvrait les portes, assurait le chauffage, du ménage, faisait sonner les cloches pour les cérémonies... Qu'il en soit remercié.

Et maintenant...

Tout d'abord notre association poursuit la recherche de financements pour ce qu'elle a entamé il y a quelques années : la restauration des peintures de l'église. C'est un travail de spécialistes. Les sommes en jeu sont importantes, aussi les co-financements sont nécessaires et ne sont obtenus qu'avec de solides dossiers (valeur historique, expertises). Aussi pour la seule restauration de la coupole devraient intervenir la Région, le département, la commune. L'Association quant à elle s'est engagée pour 10 000 euros pour cette première phase.

Les élections départementales ont retardé le déclenchement des opérations mais nous avons bon espoir pour cette année le chantier démarre enfin.

Nous venons de réceptionner une petite statue de la Vierge (XVII-XVIII^e siècle) dont la restauration a été financée partiellement par l'association Saint-Jean du Châtelard sur les reliquats de l'opération « croix de Rossanaz ». Qu'elle en soit remerciée. Bientôt cette statue sera installée à sa place définitive.

Calendrier :

Samedi 2 mai : chorale Akpella en concert à 20h30

Jeudi 14 mai (Ascension) : vente de cartes et de pâtisseries « maison » après la Messe.

Dimanche 7 juin après-midi : concert gratuit des Jeunes accordéonistes d'Aix-les-Bains à 15 heures à la Salle des Fêtes. Buvette, gâteaux, rafraichissements.

Dimanche 19 juillet : la Benoîte (si météo satisfaisante). Messe à 11 heures ; repas d'alpage traditionnel.

Pour l'Association Saint-Laurent
Jean-Paul Guérin



Le Comité des Fêtes d'Arith

C'est une équipe dynamique et enthousiaste de bénévoles, désireux d'animer et de divertir la commune au gré des animations proposées tout au long de l'année.

Dimanche 6 Juillet 2014: le vide grenier

Sous un soleil radieux, une trentaine d'exposants ont participé à notre 1er vide grenier et les nombreux visiteurs ont pu fouiller, chiner et faire de nombreuses affaires.

Il ne sera pas reconduit cette année .

Dimanche 3 Août 2014: la fête du village

Une belle réussite pour cette fête du village, sympathique à souhait. Rendez-vous le **Dimanche 2 Août 2015** pour la prochaine édition!



Dimanche 28 Septembre 2014: le repas des bénévoles

Ce traditionnel repas vise à remercier les bénévoles qui donnent de leur temps et pour l'aide qu'ils apportent lors des manifestations.



11 et 12 Octobre 2014: la buvette du Rallye des Bauges

2 jours de travail intensif, dans une ambiance incroyable, avec une équipe exceptionnelle!!!
Merci à Sport Auto Bauges de nous autoriser à nous installer sur le parcours.



Dimanche 16 Novembre 2014: le "Jambon au foin"

Le bénéfice de cette journée (2250 Euros) a été intégralement reversé à l'association WTF 74 pour aider Clément à obtenir la meilleure autonomie possible dans son handicap. Cette année, le Jambon au foin sera au profit de Gilles Bert pour permettre le financement de l'acquisition de matériel nécessaire pour rendre son quotidien plus agréable, suite à son accident de chantier.



Dimanche 14 Décembre 2014: la fête de Noël

Les enfants du village étaient invités à venir fêter Noël avant l'heure. Après le spectacle du Chevalier aventureux, s'est déroulée la distribution des jouets par le Père Noël, suivie d'un bon goûter.



7 et 8 Février 2015: la Rando-fondue

Petite nouveauté cette année pour la Rando-fondue qui s'est déroulée sur 2 jours avec une nocturne le Samedi soir, en plus du Dimanche midi. Un pari fou, relevé avec brio par une équipe hyper motivée. A renouveler!!!



Dimanche 12 Avril 2015: le goûter printanier

Un après-midi de détente offert aux seniors de la commune. Ce rendez-vous annuel permet de partager un bon moment festif.



Si vous aussi vous aimez la vie associative, rejoignez-nous, pour que notre village continue à être dynamique et convivial. Vous êtes tous les bienvenus, sans condition, si peut-être une, votre bonne humeur!!!

Le Président

Jean-Claude Morand

[Cdf-arith.e-monsite.com](http://cdf-arith.e-monsite.com)

NOUVEAU

Bauges **Boxe Française** 73



L'équipe de **BBF73** vous salut !

Elle est composée à ce jour de: Jean Charles et Samantha -10 années d'expériences en Boxe Française-.

Ne pouvant plus nous rendre à notre ancien Club : Annecy Savate Boxe Française –à cause de la distance- nous avons décidé de créer **BBF73** et de partager notre technique avec de futurs et anciens Boxeurs...

BBF73 accueille les Jeunes à partir de 14 ans révolus, Hommes et Femmes, tous niveaux confondus alors **A VOS GANTS!**

Pour les débutants et les curieux qui se demandent ce qu'est la Savate Boxe Française...

La SBF est un sport de combat entre 2 adversaires –appelés des TIREURS- qui s'effectue avec de gestes techniques réalisés à l'aide des poings et des pieds... Deux formes de confrontations existent : l'assaut et le combat.

L'Assaut : C'est une forme de rencontre à la « touche », où toute puissance des coups est exclue.

Le Combat : Il s'agit d'une forme de rencontre où la puissance des coups est autorisée.

BBF73 ne s'entraîne que dans le cadre réglementé de l'ASSAUT! Toute puissance volontaire de coups -poings ou pieds- est exclue et le non respect de cette consigne sera un motif suffisant pour la radiation du futur adhérent.

Donc soyez rassurés et rejoignez nous sans attendre !

Le lieu d'entraînement : Ecole de Bellecombe en Bauges,
les Vendredis en période scolaire pour la saison 2015/2016, de 18h30 à 20h.

La première séance d'entraînement: le Vendredi 4 Septembre 2015 à partir de 18h*.

*Nous vous attendons exceptionnellement à 18h afin de remplir la fiche de renseignement et que vous preniez connaissance du règlement intérieur; obligatoire pour pouvoir débiter la première séance à 18h30.

Ou pour aller plus vite, n'hésitez pas à nous contacter par mail avant Septembre: bbf73@bbox.fr nous vous communiquerons avec plaisir le [règlement intérieur de BBF73](#) et la [fiche de renseignement](#) ; à remplir et transmettre impérativement pour votre [séance d'essai](#). 1 séance d'essai offerte.

L'équipement obligatoire pour la pratique de la Boxe Française et tous les pièces à joindre pour l'inscription sont indiquées sur la fiche de renseignement, n'hésitez pas à nous la demander. Histoire de vous organiser à l'avance, BBF73 vous informe qu'un certificat médical (-3mois) avec la mention « apte à la pratique de la boxe française » sera également à fournir dès votre 2^{ème} séance...

La cotisation annuelle est fixée pour 2015/2016 à 90euros, alors plus d'hésitation : « **Saluez, En garde, Boxez !** »

La jeune équipe dynamique de BBF73 vous attends dans une ambiance qui se veut conviviale et dynamique!! Nous restons à votre disposition et à votre écoute. Vous pouvez nous joindre par mail ou téléphone.

Aussi Jean-Charles, Virginie et Samantha -membres fondateurs de BBF73- vous propose une première rencontre informelle début juillet pour ceux qui le souhaitent, histoire de faire connaissance avant la rentrée... Si cela vous dit prenez contact et nous vous communiquerons le lieu (en bauges bien évidemment) et la date de cette rencontre...

Au plaisir de rencontrer les Futurs Boxeurs et Boxeuses de BBF73 !!!

Contact

Mail: bbf73@bbox.fr

Tél Sam: 07 62 05 93 75

Tél Jc: 06 59 12 82 35

De retour du Maroc.....

Elles en avaient rêvé, elles sont allées au bout de l'aventure et n'ont maintenant plus qu'une envie : repartir ! Pauline et Vanessa viennent de participer au 25^e rallye Aïcha des Gazelles du Maroc 2015.

Pauline et Vanessa expliquent la journée type d'une gazelle : « ce n'est pas de tout repos, on se lève tous les jours vers 4h du matin. On plie le campement, on récupère la voiture au parc fermé, on va chercher l'eau, on assiste au briefing et on prend le départ vers le premier point de contrôle. Là on reçoit le programme pour la suite de la journée, le parcours et les balises à trouver. On a essayé de rentrer tous les soirs au bivouac, donc il ne faut pas trainer en route. Ce rallye demande de très bonnes connaissances en navigation (à la carte et à la boussole, les GPS étant interdits) et bien entendu, en pilotage, pour ne pas rester « tanckée » dans les dunes. »

Etonnées par la difficulté de la course, qu'elles pensaient « plus rallye de filles », elles ont malgré quelques problèmes mécaniques sans gravité, profité de paysages féériques variés tout au long du parcours : désert de pierres, de sables, paysage bucolique verdoyant et fleuri, enneigé... Au fil des jours, la confiance s'installe et les deux gazelles peaufinent leur pilotage et prennent de plus en plus de risques. Elles termineront la course en 18^e position sur 110 équipages en catégorie 1^{ère} participation et 43^e pour le classement général.

Elles tiennent à remercier leurs sponsors et toutes les personnes qui les ont soutenu pour réaliser ce projet ainsi que la mairie d'arith et le comité des fêtes.

Elles souhaitent repartir, mais cette fois pour gagner ! Elles envisagent de suivre un stage de pilotage au Maroc pour dans deux ans ou plus retenter l'expérience en 2018 !



SAFRAN

L'association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), Arith, St François et le Noyer.

SAFRAN a pour objectif de soutenir financièrement la mise en place des projets de l'école définis par les enseignantes : activités pédagogiques, culturelles, classe de découverte etc...

Pour récolter les fonds nécessaires, SAFRAN définit puis met en œuvre différentes opérations au cours de l'année scolaire en fonction des envies des idées et des expériences passées !

Cette année, SAFRAN a rouvert un stand buvette lors du rallye des Bauges, puis a participé au marché de Noël de Lescheraines, et enfin une opération de paëlla à emporter à la fin du mois de mai.

Merci à tous ceux qui participent, que ce soit en temps de présence, de préparation ou de partenariat, mais aussi à tous ceux qui jouent le jeu et nous font gagner de l'argent !

Tous ensemble nous avons contribué cette année à ce que les enfants réalisent un cycle de ski de fond.

Merci pour eux.

Cette année scolaire 2014/2015, le bureau de l'APE était composé comme suit :

- COTTET Myriam : Présidente
- VEYRAT Cilou : Trésorière
- GACHET Emilie : Secrétaire

Sport auto bauges

Toute l'équipe de Sport Auto Bauges est heureuse de vous parler un peu de la 30^{ème} édition.

C'est une année importante car voila nous soufflons les 30 bougies. Ce qui veut aussi dire que depuis 30 ans, des communes, des bénévoles, des riverains, des entreprises nous suivent et nous soutiennent et tous ont permis de rendre ce rallye une des manifestations les plus importantes du canton.

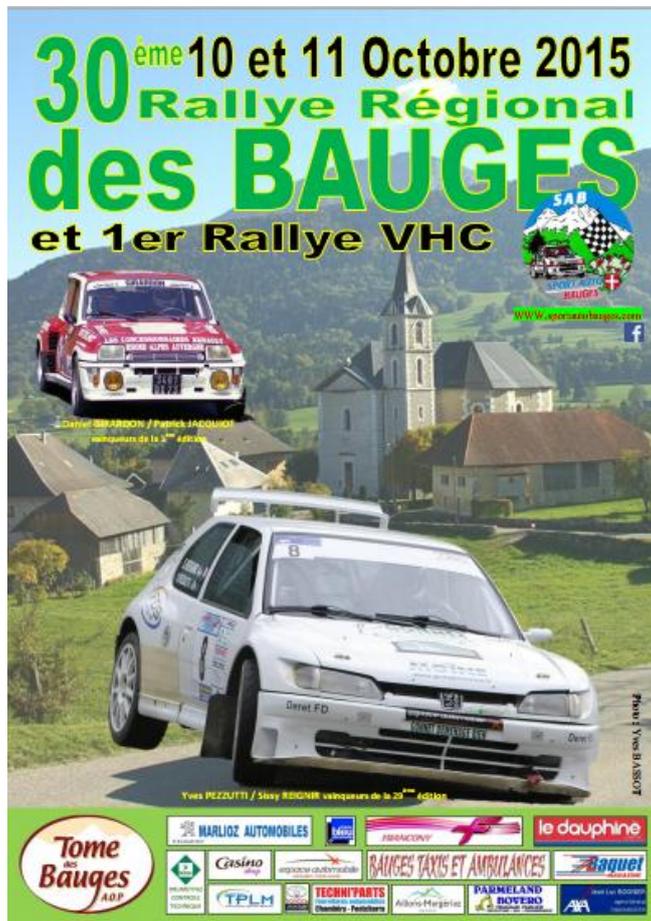
On peut dire aussi que depuis le début, la commune d'Arith nous a toujours soutenu pour nous laisser passer dans le village, ce qui ravi un grand nombre de concurrents et spectateurs.

Cette année il y aura quelques nouveautés, notamment avec un passage de spéciale sur la commune de St Martin.

En espérant que cette aventure continue encore de nombreuses année rendez vous les 10 et 11 octobre 2015.

Toutes les infos sur le rallye bientôt disponibles sur notre site internet : www.sportautobauges.com

Le comité d'organisation



The poster for the 30^{ème} Rallye Régional des BAUGES et 1er Rallye VHC, held on October 10 and 11, 2015. It features a red Alpine A110 rally car at the top, driven by David SIBARDON and Patrick JACQUET, winners of the 2^{ème} edition. Below it is a white Peugeot 206 rally car driven by Yves PEZZUTTI and Sébastien REIGNER, winners of the 30^{ème} edition. The background shows a village with a church. The poster includes the SAB logo, the website www.sportautobauges.com, and a Facebook icon. At the bottom, there is a grid of sponsor logos including Tome des Bauges AOP, MARLIOZ AUTOMOBILES, Casino, TPLH, TECHNIPARTS, FABRACONVY, le dauphine, BAUGES TAXIS ET AMBULANCES, and PARMELAND BOUVENS.

- Arith Chauffage
Entretien, dépannage, ramonage
Chaudière fioul et gaz
07.82.56.45.45

- BERGER Michel
Faux plafond, isolation...
tel: 06.72.96.76.40
www.berger-agencement.com
ent.berger@laposte.net

- BROUSSART François
élecN'GO : électricien
tel:06.70.37.88.12
f.brousart@eng-electricite.fr

- CLERT Didier
Paysagiste
tel:06.18.09.35.44

- COCHET Christophe
Placo, isolation...
tel:06.22.19.08.98
Entreprise.cochet@orange.fr

- DUMOLLARD Magali
Shiatsu et ostéo pour animaux
tel:06.83.26.07.44
site:shiatsuequinsavoie/home

- FRANC Mathieu
Exploitation forestière
tel:06.79.83.51.33

- MARTIN Yves
Travaux de couverture, Habillage Zinguerie
Multiservices-terrasse et bardage
tel:0601.19.72.46

- MICHEL Romain
Créart : carrelage, faïence, mosaïque, maçonnerie
paysagère, terrasse...
tel:06.86.88.12.26
romain.michel8@orange.fr

- MORAND Michel
Serrurerie, métallerie, ferronnerie
tel:04.79.63.34.53

- PERNET Elisabeth
Couturière
tel:06.16.83.69.31
Babeth.pernet@wanadoo.fr

- RENAU-CERE Anne
Poterie
tel:04.79.63.85.00

- RETAUX Pascal
Garage Rétaux
tel:04.79.63.81.80
06.09.33.45.40

- SAVINIEN Ingrid
Langue des signes pour tous
tel:06.60.68.56.67
philling@sfr.fr

- SAVINIEN Philippe
Fabrication meubles en carton
tel:06.60.68.56.67
philling@sfr.fr

- DAVAT Christian
Davatrans, terrassements...
tel:06.11.01.31.45
davatrans@aol.fr

- THOMASSET Lucien Travaux et
aménagement divers tel:06.88.72.57.02
tomblanche@sfr.fr

- TOUTOU BEAU
Toilettage et gardiennage animaux
tel:06.03.19.94.75

- Le plat gourmand
www.restaurant-leplatgourmand.fr
04.79.63.60.53

- Gîte le Fruitière d'Arith
Gérard et Sophie
Bourchigny Haut
04.79.63.83.01
contact@fruitièredarith.com

- MOUCHET Martine
Potager fleuri des Bauges, maraichage bio
tel:06.86.00.17.04
Mouchet73@aol.com

- Boulangerie « Chez Bouboule »
LHEUREUX Pierre
Boulangerie, pâtisserie, épicerie
Pains cuits au feu de bois
Tel : 04.57.34.59.05

- Refuge du Creux de Lachat
73340 ARITH
06 23 36 65 75
e-Mail :
Contacts : Laurent Lamotte / Antoine Puzenat

- Trahand Cécile
"Le Cyclamen"
73340 ARITH
Tel. : 33(0)4 79 61 51 76
Mob. : 06 23 39 15 16

- Michel Bermond
Chef Lieu 73340 ARITH
Tel. : 33(0)4 79 25 83 10
Mob. : 06 84 31 54 68

- SEMENT Antoine
Arboriste grimpeur, taille des arbres
tel:06.35.14.34.39
Antoine-sement@gmail.com
www.antoine-sement-arboriste.fr

- U'Bercail
Clert Liliane et Alphonse
Bourchigny Bas 73340 ARITH
Mob. 33(0)6 15 51 00 03
Tel. : 33(0)4 79 63 80 26

- La grange à Touène
Michel Yoccoz
73340 ARITH
Tel. : 33(0)4 79 54 88 42
Mob. : 06 21 81 59 56

- La Bellevue
Yoccoz Nicole
Montagny 73340 ARITH
Tel: 04 79 35 95 61
Mob : 06 03 80 21 13

- Camping Vert
Clert Simone
04.79.63.31.60

